



Resepicer de carte de sejour

Par **kamoulito**, le **26/11/2012** à **01:45**

bonjour je me suis marier avec une marocaine ;;;;; en france elle a hu son resepicer de 3 moi sela fait 15 jour exactemen le 19 NOVEMBRE 2012 et je lai surpris au telefonne avec un hom elle ma dit la veriter et je veu tous annuler et vite elle ma trahi en plus elle minsulte me nargue et me dit tu peu plus rien faire il me renvoiron jamer ;; ma vie devien dur je dor plus et jai que des regrer si javai su jaurai pris une fem en france esque je peu tous annuler je vie plus avec elle et tous et a mon nom je veu plus etre son marie et quel retourne dou elle vien jean pierre

Par **AlexanderVas95**, le **26/11/2012** à **08:51**

Bonjour,
J'ai une idée pour vous pourquoi ne pas divorcer?

Par **citoyenalpha**, le **28/11/2012** à **15:53**

Bonjour

oui entamer rapidement une procédure de séparation de corps au préalable. Faîtes constater par huissier le départ du domicile conjugal.

Avertissez la préfecture en joignant un courrier explicatif et le rapport de l'huissier.

Il lui sera alors impossible de se remarier et la vie commune ayant cessé le retrait de son titre

de séjour par la préfecture est possible.

Restant à votre disposition.